

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JANVIER 2020

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 12, Votants : 12.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Patrice COUEDON, Sandrine HAGNIER, Robert RIVOIRE, André BRAUD, Odile BRAUD, Patrick BOURDEAUX, Susanna DEGHAÏE, Emmanuelle DUCRET, Jean-François LEROY et Adrien FARÉ.

Absents : Jérôme CRIBIER
Robert RANA

Secrétaire de séance : Emmanuelle DUCRET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019

Approbation à l'unanimité.

Cession d'un terrain appartenant à la famille DE LA PANOUSE à la commune de Villiers-le-Mahieu situé route d'Autouillet.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'une négociation avec Monsieur de LA PANOUSE sur un échange de parcelle, nous avons récupéré une bande de 5 mètres de largeur sur la route de Villiers-le-Mahieu vers Autouillet.

Monsieur le Maire fait la lecture du projet de délibération du notaire.

« Le chemin de randonnée, qui relie la promenade de la canalisation de l'Avre au point de jonction des villages de Villiers-le-Mahieu et de Thoiry sur la D 45, emprunte sur 560 mètres la route communale goudronnée, qui relie Villiers-le-Mahieu à Autouillet. Cette route est de plus en plus empruntée par les voitures et le passage piéton et voiture sont communs.

La cession par la famille de La Panouse d'une bande parallèle et mitoyenne doublera la largeur de la voie publique communale ce qui permettra de séparer la voie de roulement des véhicules de la promenade piétonne.

La largeur sera suffisante pour inclure une barrière de sécurité entre les voitures et les piétons, fossé, palissade ou haie avec des arbres de taille moyenne pour agrémenter la promenade et faire de l'ombre.

Par suite, le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à :

-ACQUERIR, pour un euro symbolique, les parcelles cadastrées section M numéro 116 et section N numéro 333, 335, 337, et 339 d'une superficie totale de 29 a 57 ca, se trouvant se le long de la route entre la commune de VILLIERS-LE-MAHIEU et la Commune d'AUTOUILLET.

-CONSENTIR deux servitudes de passage aérien de la manière ci-après et une servitude de passage souterrain ».

Vote de la subvention 2020 pour le CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que la subvention versée au CCAS en 2018 était de 10 000 euros en 2019 la subvention n'a pas été versée faute de budget, il propose de conserver le même montant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 10 000 euros au CCAS pour l'année 2020.

Vote de la subvention 2020 pour la Caisse des écoles.

Monsieur le Maire rappelle que la subvention habituellement versée à la CDE est de 6 000 euros.

Madame HAGNIER indique que les maîtresses auraient aimé avoir un supplément de 1 000 euros pour l'achat de mobilier.

Monsieur LEROY indique que ce genre d'achat devrait être à la charge de la mairie.

Monsieur le Maire demande qui est pour 7 000 euros. Emmanuelle DUCRET indique qu'elle est pour et Sandrine HAGNIER indiquent qu'elle souhaite s'abstenir.

Monsieur le Maire demande qui est pour 6 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 6 000 euros à la Caisse des écoles pour l'année 2020.

Modification des statuts de la CCCY.

Monsieur le Maire indique que les nouveaux statuts ont été envoyés à l'ensemble du conseil municipal pour étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter les nouveaux statuts.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de Syndicat Mixte Fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de Syndicat Mixte Fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire/Président/autres, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat Informatique A.GE.D.I.

Questions diverses.

Monsieur le Maire indique que les vœux du maire est à 19h30.

Monsieur RIVOIRE indique que le marché ne fonctionne plus tellement. Il indique que le primeur est venu 1 seule fois mais il ne reviendra pas. Il constate beaucoup d'absence des vendeurs.

Monsieur RIVOIRE indique que le journal de la ville devrait sortir le 17 ou 18 janvier pour une distribution le 1^{er} février.

Monsieur COUËDON reproche à Monsieur COLLEU d'avoir arrêté les travaux de maçonnerie dans le cimetière pendant les obsèques de Madame BOUVY.

Monsieur COLLEU répond qu'il était incorrect de faire des travaux dans le cimetière pendant un enterrement.

Madame DEGHAÏE demande à l'ensemble du conseil municipal leur avis sur la qualité de l'eau car cela fait plus de 6 mois que le Syndicat Intercommunal d'assainissement a engendré des travaux afin que l'eau soit moins calcaire. Pour le moment, il n'y a pas eu une grosse différence de qualité.

Séance levée à 21h25